

 Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale HÉRAULT Extrait du registre des délibérations du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault 2026-D-035	Convoqué le 23 juin 2026, le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault s'est réuni au CDG 34 à Cazouls-lès-Béziers le 30 juin 2026 à 08h30. Présents: Philippe VIDAL, Marie PAPAIX, Michel ARROUY, Marlène PUCHE, Vincent GAUDY, Sophie CAUDAL, Jean BLANQUEFORT, Florence GOVART SANCHEZ, Dorian HISPA, Myriam GAIRAUD, André ARROUCHE, Julie GARCIN SAUDO, Yves ROBIN, Béatrice FERNANDO, Stéphane MONTAGNÉ, Florence LACAS HERAIL, Jean-Marie SABATIER, Hélène GASTAND, Jean-Pascal SAMMUT, Thierry CAZALS, Dominique FOUILHE, Éric RIGUET, Jacqueline GRANIER, Patricia TOULZE, Frédéric ROIG, Sylvie MILHAU, Jérôme LOPEZ, Aurélie PACE. Absents ayant voté par procuration en application du 3^{ème} alinéa de l'article 25 du décret du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion : Michel HERAIL. Objet : Révision du RIFSEEP.
--	---

Le Conseil d'administration du Centre gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault (CDG34),

- VU** le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L.714-4 (principe de parité), L.714-5, L.714-6 et L.714-11 ;
- VU** le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion ;
- VU** le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 modifié portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État ;
- VU** l'article L.253-5 du Code général de la fonction publique relatif à la consultation du comité social territorial sur les orientations stratégiques en matière de politique indemnitaire ;
- VU** la délibération n°2023-D-022 du CDG34 portant précédente révision du RIFSEEP ;

CONSIDERANT

Le RIFSEEP est applicable à la fonction publique territoriale par application du principe de parité prévu à l'article L.714-4 du Code général de la fonction publique. Il apparaît nécessaire de procéder à des ajustements du RIFSEEP de l'établissement depuis sa dernière révision en 2023, afin notamment de distinguer les plafonds des catégories A et B de la filière technique, d'intégrer le cadre d'emploi des attachés de conservation ainsi que les fonctions de secrétaire général de mairie itinérant, et de revaloriser les montants des infirmiers.

Le comité social territorial a été saisi conformément à l'article L.253-5 du CGFP et a émis un avis favorable à l'unanimité en séance du 18 mai 2026.

Le régime indemnitaire ainsi révisé comprend l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE), versée mensuellement selon le niveau de responsabilité et d'expertise requis, et le complément indemnitaire annuel (CIA), facultatif et non reconductible automatiquement, lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir. Il bénéficie aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public, à l'exclusion des agents de droit privé. Les modalités de maintien, de suspension et de cumul de ces indemnités, ainsi que la clause de revalorisation automatique des plafonds selon les textes applicables aux fonctionnaires de l'État, sont fixées dans le document annexé à la présente délibération.

ANNEXE RIFSEEP 2026

Groupes de fonction et montants maximaux

Filière administrative – Catégorie A

ATTACHES		PLAFONDS ANNUELS RIFSEEP (IFSE+CIA)	MONTANTS MINI	MONTANT MAXI
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)			
Groupe 1	Direction générale	42 600	2300	3289
Groupe 2	Direction adjointe	37 800	1500	2145
Groupe 3	Responsable de pôle	30 000	1100	1463
Groupe 4	Expertise, fonction de coordination ou de pilotage, chargé de mission, ...	24 000	900	1125

Filière administrative – Catégorie B

REDACTEURS		PLAFONDS ANNUELS RIFSEEP (IFSE+CIA)	MONTANTS MINI	MONTANT MAXI
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)			
Groupe 1	Fonction de coordination / Responsable de pôle/ Expertise dans plusieurs domaines / Sujétion particulière	19 860	900	1197
Groupe 2	Adjoint au responsable de pôle	18 200	750	967
Groupe 3	Technicien / Gestionnaire / Secrétaire général de mairie itinérant	16 645	600	750

Filière administrative – Catégorie C

ADJOINTS ADMINISTRATIFS		PLAFONDS ANNUELS RIFSEEP (IFSE+CIA)	MONTANTS MINI	MONTANT MAXI
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)			
Groupe 1	Expertise dans un domaine, assistant médical, gestionnaire	12 600	450	562

Groupe 2	Assistant administratif, secrétaire , agent d'accueil, agent comptable	12 000	300	375
----------	--	--------	-----	-----

Filière technique – Catégorie A

INGENIEURS		PLAFONDS ANNUELS RIFSEEP (IFSE+CIA)	MONTANTS MINI	MONTANT MAXI
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)			
Groupe 1	Direction générale	55 200 €	2300	3289
Groupe 2	Direction adjointe	47 400	1500	2145
Groupe 3	Responsable de pôle	42 350	1100	1463
Groupe 4	Expertise, fonction de coordination ou de pilotage, chargé de mission, ...	37 000	900	1125

Filière technique – Catégorie B

TECHNICIENS		PLAFONDS ANNUELS RIFSEEP (IFSE+CIA)	MONTANTS MINI	MONTANT MAXI
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)			
Groupe 1	Fonction de coordination / Responsable de pôle/ Expertise dans plusieurs domaines / Sujétion particulière	22 340	900	1197
Groupe 2	Adjoint au responsable de pôle	21 115	750	967
Groupe 3	Technicien / Gestionnaire	19 885	600	750

Filière technique – Catégorie C

ADJOINTS TECHNIQUES		PLAFONDS ANNUELS RIFSEEP (IFSE+CIA)	MONTANTS MINI	MONTANT MAXI
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)			

Groupe 1	Expertise dans un domaine, assistant médical, gestionnaire	12 600	450	562
Groupe 2	Assistant administratif, agent d'accueil, agent technique	12 000	300	375

Filière culturelle – Catégorie A

ATTACHES DE CONSERVATION DU PATRIMOINE		PLAFONDS ANNUELS	MONTANTS	MONTANT
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	RIFSEEP (IFSE+CIA)	MINI	MAXI
Groupe 1	Responsable de pôle	35 000	1100	1463
Groupe 2	Expertise, fonction de coordination ou de pilotage, chargé de mission, ...	32 000	900	1125

Filière culturelle – Catégorie B

ASSISTANTS DE CONSERVATION DU PATRIMOINE		PLAFONDS ANNUELS	MONTANTS	MONTANT
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	RIFSEEP (IFSE+CIA)	MINI	MAXI
Groupe 1	Adjoint au responsable de pôle	19 000	750	997
Groupe 2	Archiviste itinérant	17 000	600	750

Filière culturelle – Catégorie C

ADJOINTS DU PATRIMOINE		PLAFONDS ANNUELS	MONTANTS	MONTANT
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	RIFSEEP (IFSE+CIA)	MINI	MAXI
Groupe 1	Expertise dans un domaine, gestionnaire, agent en charge du traitement des archives	12 600	450	562
Groupe 2	Assistant administratif, secrétaire, agent d'accueil, agent technique	12 000	300	375

Filière médico-sociale – Catégorie A

INFIRMIERS		PLAFONDS ANNUELS RIFSEEP (IFSE+CIA)	MONTANTS MINI	MONTANT MAXI
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)			
Groupe 1	Encadrement ou coordination d'une équipe	22 920	900	1 233
Groupe 2	Agent qui n'entre pas dans les critères du groupe 1	18 000	750	937

PSYCHOLOGUES		PLAFONDS ANNUELS RIFSEEP (IFSE+CIA)	MONTANTS MINI	MONTANT MAXI
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)			
Groupe 1	Encadrement ou coordination d'une équipe	30 000	900	1161
Groupe 2	Agent qui n'entre pas dans les critères du groupe 1	24 000	750	937

Après en avoir délibéré,

- APPROUVE, à l'unanimité, la révision du RIFSEEP, avec une prise d'effet au 1^{er} juillet 2026 en modifiant les tableaux annexés à la délibération n°2023-D-022 tels que présentés ci-dessus ;
- AUTORISE, à l'unanimité, l'inscription des crédits correspondants au budget.

Fait à Montpellier,

Le 15/07/2026.

Le Président du CDG 34,

Philippe VIDAL

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat le 15/07/2026 et de sa publication le 15/07/2026.